

semblent leur dire : "Eloignez-vous d'ici. Reculez de plus en plus vers le désert. Il n'y a plus de place ici pour vous." Quiconque lira les lettres des Métis, adressées au bon Père Lacombe, ne pourra s'empêcher d'être ému. En outre, combien de grands *ranchers* ont dit au Père Lacombe : "Débarassez-nous de ces gens-là. Amenez-les loin d'ici."

C'est pour remédier à cette infortunée situation que "la colonie" a été fondée. C'est pour créer un refuge à ces chers Métis dont les ancêtres ont souvent partagé leur dernier morceau de pain avec les missionnaires, que ceux-ci ont tenu à ce que dans l'Ouest il y ait *un coin de terre* où tout Métis, seul ou avec sa famille, soit le bienvenu, soit reçu à bras ouverts, soit chez lui. Un coin de terre où tout ce que le Métis possèdera soit à lui, bien à lui seul. Et non seulement tout ce qu'il possèdera en arrivant, mais tout ce qu'il pourra acquérir par son travail. Des pères peuvent-ils traiter leurs enfants avec plus d'affection ?

Seulement, pour obvier à un inconvénient qui s'est présenté en d'autres circonstances, les Métis n'auront que l'usufruit des terres dont ils jouiront sans en avoir la propriété et ils seront, par conséquent, incapables de vendre ou d'hypothéquer les 40 ou 80 acres de terres, ou plus encore, qu'ils peuvent choisir où bon leur semble et cultiver comme ils l'entendent.

Libres de travailler la terre ou d'élever des animaux, ou de se livrer à la chasse ou à la pêche, les Métis jouiront de tous leurs droits de citoyens et ils garderont en particulier leurs droits de vote. Il n'est pas question ici de *traité* comme pour les Indiens. Mais il est bien entendu que dans la "Colonie" le Métis vivra de son travail comme un homme libre, et non de la charité, comme un mendiant.

La colonie est son domaine inaliénable, son chez lui. Ce n'est point une réserve. Le Métis y est libre, de la liberté des citoyens et des enfants de Dieu. Il n'y est pas *parqué*, comme pourrait le croire et le dire un éleveur de chevaux, parlant de ce qu'il ne connaît point. Le Métis arrive et part quand il veut. Il a à sa disposition du bois de construction et un moulin à scie. Comme il y a également un moulin à farine, s'il veut cultiver le blé, il pourra faire moudre quand il voudra.

Combien de Canadiens-français ou d'Européens seraient heureux dans des conditions si honorables et si avantageuses, et arriveraient vite à une honnête aisance !